



Organisation Interprofessionnelle Agricole des Petits Ruminants de CÔTE D'IVOIRE

DECRET N°2025 - 177 DU 12 Mars 2025 portant reconnaissance de l'Organisation interprofessionnel Agricole de la filière des Petits Ruminants (INTERPru).

MOT DU PRÉSIDENT



**GÉNÉRAL 2S
SOUMAHORO
GAOUSSOU**

DECRET N°2025 - 177 DU 12 Mars 2025 portant reconnaissance de l'Organisation interprofessionnel Agricole de la filière des Petits Ruminants (INTERPRu).

INTERPRu poursuivra sa mission de fédération et de valorisation des intérêts communs dans l'élevage, le commerce et bientôt l'industrialisation, en contribuant à la souveraineté alimentaire du pays. Nous œuvrerons à réduire les coûts des produits finis, organiserons des formations, partages d'expériences, foires et communications ciblées en faveur des jeunes et des femmes.

Enfin, conformément à la vision de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, président de la République, INTERPRu s'attellera à moderniser l'élevage, les circuits de commercialisation, la distribution et le transport, tout en respectant le bien-être animal, pour rendre les protéines animales accessibles à tous à des coûts abordables.

Dans un contexte national marqué par des défis en productivité, commercialisation, transformation et industrialisation, les autorités ont instauré trois interprofessions : gros ruminants, petits ruminants et lait. L'Organisation Interprofessionnelle Agricole des Petits Ruminants (INTERPRu), créée le 6 septembre 2024, s'inscrit dans cette dynamique.

Sa mission première est de contribuer à la politique d'autosuffisance en protéines animales et à la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, en intégrant la Politique Nationale de Développement de l'Élevage et de l'Aquaculture (PONADEPA)

INTERPRu vise à moderniser la filière, structurer ses membres et favoriser l'emploi des jeunes et des femmes. Ses objectifs prioritaires d'ici 2030 sont : l'autosuffisance en protéines animales, l'accès à une viande de qualité, la sécurité alimentaire, la mise en place d'un système fiable de traçabilité, l'attractivité durable de la filière, ainsi que la formation de tous les acteurs.

En tant que président, j'engage INTERPRu, avec le soutien de l'ensemble des parties prenantes, à conjuguer actions de terrain, innovation et professionnalisation. Nous mettrons l'accent sur la formation, la communication et la valorisation des métiers de la viande, tout en alignant nos actions aux politiques gouvernementales.

Notre priorité est de renforcer le dialogue inclusif entre acteurs pour démontrer aux décideurs nationaux les résultats concrets de notre travail, essentiels à la planification politique sectorielle. Notre engagement éthique sera illustré quotidiennement par nos actions collectives.

LE MARCHÉ DES PETITS RUMINANTS EN CÔTE D'IVOIRE

CROISSANCE CAPRINE REMARQUABLE

+11,93%

Croissance annuelle moyenne
Le cheptel caprin entre 2015 et 2023.

6,35 millions

Animaux reproducteurs (ovins et caprins)
Au 1er janvier 2024

32%

Dépendance aux Importations
Des besoins en viande de petits ruminants.

70%

Ambition Nationale : **PONADEPA 2022-2026**
De Couverture des besoins nationaux en viande.

56,4 milliards de FCFA (92,5 millions USD)

Investissements Majeurs Développement
de la chaîne de valeur des ruminants

SUIVEZ-NOUS INTERPRU



L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE AGRICOLE (OIA) DE LA FILIÈRE DES PETITS RUMINANTS DE CÔTE D'IVOIRE EN ABRÉGÉ INTERPRU, EST UNE ASSOCIATION RÉGIE PAR :

La Loi N°60-315 du 21 Septembre 1960 relative aux Associations ;

L'Ordonnance N° 2011-473 du 21 Décembre 2011 relative aux Organisations Interprofessionnelles Agricoles et son Arrêté d'application ;

L'Arrêté Interministériel N° 014/MIRAH/MEF/MBPE/MCIPPME du 27 Décembre 2022 fixant les Conditions de Création, de Reconnaissance et les Modalités de Fonctionnement des Organisations Interprofessionnelles du Secteur des Ressources Animales et Halieutiques. Elle a obtenu son Récépissé de Dépôt le 21 Janvier 2025 sous le N° 0141/PA/SG/D1.

Une Equipe EXPÉRIMENTÉE

**GÉNÉRAL 2S SOUMAHORO
GAOUSSOU**

Président d'INTERPRu

**M.TRAORE AMIDOU
SOULEYMANE**

2ème Vice-Présidente d' INTERPRu

**M. WILFRID
AMOAKON**

3ème Vice-Présidente d' INTERPRu

**MME LOUVEL-YAO
N'DRI NOËL**

1ère Vice-Présidente d' INTERPRu

**M. KARIDIOULLA
SÉKOU**

Secrétaire Général

**M. KOUASSI WENCESLAS
DOSSEH**

Trésorier Général

ADMINISTRATEURS :

M. DIANE MOUSSA

M. OUATTARA KOUAKOU LUTY

M.BARRY BABILE

M. LOKOSSUE MICHEL

M. SAMASSI MOHAMED

M. TOURE IBRAHIM

MISSION



Développer une filière compétitive des petits ruminants en Côte d'Ivoire par la structuration, la professionnalisation et la coordination des acteurs. L'INTERPRu œuvre à renforcer la production, la transformation et la commercialisation des produits.

NOTRE RÔLE



INTERPRu est de structurer et améliorer les conditions et le cadre de concertation de l'ensemble des professions les acteurs de la filière des petits ruminants.

VALEURS



L'INTERPRu repose sur quatre principes fondamentaux : Solidarité, Engagement, Transparence, Innovation, qui guident ses actions pour une filière unie, responsable, claire et tournée vers l'avenir.

VISION



Faire de la Côte d'Ivoire un leader en Afrique de l'Ouest dans l'élevage des petits ruminants grâce à une filière moderne, durable et génératrice de valeur.

01

NOS ACTIONS STRUCTURANTES

- Accompagnement technique des éleveurs
- Renforcement des capacités & formations
- Promotion des produits locaux
- Normalisation & certification de la qualité
- Plaidoyer institutionnel & représentation nationale

- Projet de traçabilité animale
- Création d'un label national
- Instauration et Participation aux foires nationales (ex. Foire Ivoire Tabaski)
- Mise en relation avec les marchés (nationaux & internationaux)

02

NOS INITIATIVES STRATÉGIQUES

03

POURQUOI INTERPRU EST INCONTOURNABLE ?

- Seule OIA dédiée aux petits ruminants
- Interface directe avec les pouvoirs publics
- Accès privilégié aux programmes d'appui
- Plateforme de coordination entre acteurs

CONTACT & ADHÉSION

11 BP 2415 ABIDJAN 11
Abidjan, Cocody Riviera palmeraie
Cité Les Occitanes, Villa 36



+225 07 97 68 39 32
+225 05 84 06 63 63



www.interpru.ci Email
direction@interpru.ci

SUIVEZ-NOUS INTERPRU



Notre Vision
Nos Missions
Nos Valeurs.



Scannez